



Nettoyage avant vente maison

Par vuache185

qui supporte les frais de nettoyage avant une vente de maison est ce l'occupant principal qui est usufruitier ou bien tous les vendeurs 3 nus propriétaires et l'usufruitier

Par Isadore

Bonjour,

C'est celui qui a décidé de commander ces travaux de nettoyage.

Dans un cadre amiable, chacun s'arrange comme il veut.

Juridiquement, l'usufruitier est tenu d'entretenir le bien, mais pas d'y faire le ménage tant que cela ne cause aucune dégradation.

Par yapasdequoi

Bonjour ?
Merci ?

J'ai l'impression d'avoir déjà donné une réponse. Dans le doute la revoici :

article 605 et 606 du code civil.
Tout l'entretien et donc nettoyage est à la charge de l'usufruitier.